

déclara pour la Ligue (1). Antoine du Verdier, sans se compromettre ouvertement par d'inutiles imprudences, fut du petit nombre de ceux qui restèrent fidèles au loyalisme monarchique. Il renonça même provisoirement à exercer son office de contrôleur général, « ne voulant pas estre ministre du ravissement des sacrées finances, et de l'employ d'icelles à la guerre contre le roy (2) ».

On voudrait savoir quels étaient les sentiments de son fils sur la Ligue, toute-puissante à Lyon. Nous n'avons pas sur ce point des informations absolument précises. Cependant, ses lettres d'avocat du roi n'ayant pas reçu leur exécution dans le délai voulu et par suite restant sans effet, le duc de Mayenne, pour empêcher leur caducité légale, envoya, le 31 décembre 1592, au Parlement de Paris, des lettres dites de surannation en faveur de Claude du Verdier. Il prêta serment devant la Cour le 13 avril suivant, après avoir fait profession de foi catholique, apostolique et romaine, et sa nomination fut enfin enregistrée le 2 juillet au Bureau des finances de Lyon (3). Tous ces actes, accomplis par des hommes et des pouvoirs hostiles à Henri IV, donnent à croire que Claude du Verdier avait donné à la Ligue des preuves de zèle qui parurent suffisantes.

Un second indice vient fortifier celui-ci. Le 7 février 1594, la Ligue succombe à Lyon, après un règne de cinq ans moins dix-sept jours, aux cris de : *Vive le Roi! Vive la liberté française!* Tout ce qui se trouvait trop engagé dans les intérêts de la faction vaincue est chassé de la ville, ou

---

(1) Voir notre étude : *La Presse politique à Lyon pendant la Ligue*, 1898.

(2) *Response de Pierre La Coignée à une lettre escripte par Jean de la Souche*. Lyon, 1594.

(3) Arch. du Rhône, document cité plus haut.